

## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 1<sup>er</sup> mars 2010 à 20 h 30

Convocation : 19.02.2010

Affichage : 3/03/2010

**Etaient présents** : : **Mesdames** Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Paillard Josette, et **Messieurs** Darcq Florian, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, Martin Stephen

**Représentées** : Mme Bourgeois Danielle par Mme Coulon Rosaline  
Mme Oudet Samira par M. Darcq Florian

**Secrétaire de séance** : M. Olivier Longin

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, M. Liard précise qu'en ce qui concerne l'élaboration du P.L.U., sa demande concernait une réunion spécifique du Conseil Municipal à ce sujet (et non la commission du PLU) afin que chaque conseiller municipal soit informé et puisse aussi réfléchir sur d'éventuels projets.

Puis ce compte-rendu est approuvé. L'ordre du jour est abordé.

### **Suite donnée à la démission de Mme Puerta et M. Barçon**

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. le Sous Préfet reçu le 24 février dernier à ce sujet. Le Conseil accepte d'ajouter à l'ordre du jour la décision de combler ou non la vacance de ces deux conseillers municipaux démissionnaires. Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'une des deux options suivantes :

- 1° Combler cette vacance en organisant une élection municipale complémentaire pour deux membres,
- 2° Ou laisser vacant les postes de ces deux conseillers municipaux, l'organisation d'élections complémentaires n'étant obligatoire que dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de ses membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, décide de laisser vacant ces postes de conseillers municipaux.

### **Démission de Mme Tiranzoni**

M. le Maire donne connaissance de la lettre de Mme Valérie Tiranzoni en date du 9 février 2010 de sa démission du Conseil Municipal. Mme la Préfète du Jura en a été informée comme la législation le prévoit.

## **BUDGET**

### **Approbation du compte de gestion de 2009**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion **2009** dressé par M. le Trésorier municipal, les chiffres concordant avec ceux du compte-administratif du même exercice 2009.

### **Vote du compte administratif 2009**

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix pour, et 1 abstention, (M. le Maire ne prenant pas part au vote), vote le compte administratif 2009 dressé par M. le Maire et présenté par Mme Coulon.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévus</b>	<b>Réalisé en 2009</b>
Dépenses	975 989.00 €	533 195.52 €
Recettes	975 989.00 €	1 096 486.85 €
<b>Excédent FONCTIONNEMENT</b>		<b>563 291.33 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévus</b>	<b>Réalisé en 2009</b>
dépenses	822 554.00 €	431 515.01 €
Recettes	822 554.00 €	293 579.68 €
<b>Déficit D'investissement</b>		<b>- 137 935.33 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL 2009</b>		<b>425 356.00 €</b>

**Affectation des résultats de l'exercice 2009** L'excédent de fonctionnement est affecté comme suit :

- Recettes d'investissement – sur l'exercice 2010 au budget primitif : Article 1068, la somme de **137 935,33 €** pour combler le déficit d'investissement,
- affectation de l'excédent de fonctionnement restant, en recettes de fonctionnement à l' Article 002 (affectation à l'excédent reporté) : **425 356 €**

Le Conseil Municipal se réunira le lundi 29 mars prochain pour préparer le budget primitif 2010 et le lundi 12 avril pour le vote du budget primitif.

#### **Vote de la subvention au CCAS pour l'exercice 2010**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote une subvention de 2300 € au CCAS de Dampierre, somme qui sera inscrite au budget communal 2010, à l'article 65736.

#### **Affaires Générales**

#### **Mise en place du bureau des élections régionales des 14 et 21 mars prochains**

Le Conseil Municipal prépare le bureau de ces élections.

#### **Présentation par M. le Président du SIED des conclusions de l'étude pour le traitement du manganèse dans l'alimentation en eau potable sur la commune**

Le syndicat des eaux de Dampierre a missionné le cabinet d'étude Br Ingénierie afin d'étudier diverses solutions de traitement au problème de manganèse.

Le président du SIED présente les 4 solutions au conseil municipal afin d'élargir le débat pour prendre la décision la plus réfléchie.

**Solution 1** : Traitement biologique pour un montant de 322 000€ (+ 14 000€ pour un essai pilote). Un délai de plusieurs mois est nécessaire avant que le système soit pleinement opérationnel.

**Solution 1 bis** : Traitement par catalyse pour un montant de 310 000€. Un remplacement régulier des produits est nécessaire.

**Solution 2** : Reprise du premier puits. Une DUP (déclaration d'utilité publique) est à obtenir pour redéfinir le périmètre de protection. Coût estimé à 118 000€. Pas de garantie que le premier puits ne fournisse pas à son tour du manganèse.

**Solution 3** : Connexion définitive au réseau de Fraisans, pour un montant de 537 000€. Coût élevé.

**Solution 4** : Se relier directement sur le puits de Fraisans, avec passage sous le Doubs, et servitude de passage sur les parcelles privées. Coût estimé à 335 000€.

A l'issue de ces présentations, le Président informe que le conseil syndical se réunira prochainement pour débattre et choisir la solution la mieux adaptée. Il est probable que les travaux à effectuer seront répercutés sur le prix de l'eau potable.

### **Questions diverses**

#### **Salle polyvalente**

Il a été constaté que l'état des lieux de la salle polyvalente était dans un état déplorable ce lundi 1<sup>er</sup> mars matin.

Il faut donc revoir les utilisateurs réguliers (associations) pour que chacun nettoie systématiquement tous les lieux (entrées, sanitaires...) après leurs passages. Des courriers seront envoyés à cet effet

#### **Subvention supplémentaire pour cours à la piscine**

Les séances de piscine organisées par le Foyer Rural de Dampierre pour la classe de CE2 étant passées de 12 séances à 14, le nombre d'enfants ayant augmenté, la subvention de 1000 € s'avère insuffisante.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote donc une subvention supplémentaire de 510 € au Foyer Rural de Dampierre. Somme qui sera inscrite au budget primitif 2010, article 6574

#### **Demandes de subvention par diverses associations.**

M. le Maire donne connaissance de demandes de subvention d'associations dont le siège n'est pas dans le périmètre de la Communauté de Communes de Jura Nord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend la décision de principe (sauf exception) de ne pas subventionner les associations dont le siège n'est pas dans le périmètre de Jura Nord.

Sur ce principe il n'est pas donné suite aux demandes de subvention suivante : l'As. des Pupilles de l'Enseignement Public (P.E.P. 39), la Maison Familiale Rurale de Montbozon, l'As. des Secrétaires de Mairie du Jura.

### **Demande de subvention pour voyage scolaire**

Suite à la demande de subvention pour le voyage scolaire au centre des Fauvettes des enseignants du groupe scolaire de Dampierre, le conseil municipal, valide la proposition de la commission des affaires scolaires.

Le Conseil Municipal **vote** le principe général de verser pour les voyages scolaires la subvention se décomposant comme suit :

**4 € par enfant et par jour.**

### **Association des Maires Ruraux de France**

Le Conseil Municipal, après délibération, par 7 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour, décide de ne pas adhérer à cette Association.

### **Marches de la Salle Polyvalente**

M. Gounand présente des devis. D'autres seront demandés, notamment des devis pour des dalles et du béton brut avant de prendre une décision.

### **Embauche d'un employé pour le printemps et l'été**

Cette période arrivant, le conseil municipal, décide d'étudier, dans un premier temps, la possibilité d'embaucher une personne sous contrat aidé pour 6 mois.

### **Nettoyage de Printemps**

M. Gounand, adjoint délégué à l'environnement, informe le Conseil Municipal que la journée de nettoyage de printemps est fixée au **samedi 27 mars à 9 h** devant la mairie.

### **Aménagement à « la Source »**

Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne un accord de principe pour l'achat de deux tables en béton pour les installer au lieu dit « la Source »,
- donne un accord de principe pour l'acquisition de la cabane et éventuellement d'une bande de terrain à définir avec le propriétaire, jouxtant celle-ci de chaque côté pour l'euro symbolique, les frais divers d'acquisition (frais notariés, de géomètre...) seront à la charge de la commune.

### **La Newsletter**

Maintenant que le site internet est bien en place, Le Conseil Municipal décide de préparer une dernière Newsletter.

La séance est levée à 23 h 45.